



Organisation de l'aviation civile internationale  
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

**Onzième réunion du Sous-groupe de planification opérationnelle  
d'aérodromes (AOP/SG/11)  
(Dakar, Sénégal, 3 au 7 août 2015)**

**Point 2 de l'ordre du jour : Revue des résultats de la Réunion extraordinaire de  
l'APIRG**

**Revue des résultats de la Réunion extraordinaire de l'APIRG (10-11 July 2014)**  
*(Document présenté par le Secrétariat)*

**RESUME**

Ce document de travail présente les résultats de la Réunion extraordinaire de l'APIRG et propose des mesures à prendre pour donner effet aux résultats de l'APIRG/EO.

La suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

**REFERENCES**

- Rapport de l'APIRG/19
- Rapport de l'APIRG/EO

Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : **A, B & E**

**1. INTRODUCTION**

1.1 La Réunion extraordinaire de l'APIRG (APIRG/EO) s'est tenue à Lusaka, Zambie, les 10 et 11 juillet 2014. Une copie du rapport de la Réunion est jointe en **Appendice A** au présent document de travail. Le Groupe a discuté et convenu des changements à apporter à sa structure organisationnelle et à ses méthodes de travail.

1.2 Le Groupe a rappelé que la Réunion spéciale sur la navigation aérienne dans la région AFI de 2008 (SP AFI/08 RAN) avait reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie de mise en œuvre des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) pour aligner les programmes de travail des Etats, des régions et du Siècle de l'OACI. La Réunion SP AFI/08 RAN avait donc convenu que l'APIRG revoie sa structure pour déterminer si des changements seraient bénéfiques au vu de l'approche basée sur la performance de la planification de la navigation aérienne.

1.3 Le Groupe a également rappelé que la Douzième Conférence sur la navigation aérienne (AN-Conf/12) dans sa Recommandation 6/1– *Cadre de performance régionale – méthodologies et outils de planification* avait notamment demandé aux Etats et aux PIRGs de se focaliser sur la mise en œuvre des Modules du Bloc 0 de la méthodologie de mise en

œuvre par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI en fonction de leurs besoins opérationnels en reconnaissant que ces modules étaient prêts à être déployés.

1.4 Lors de la 19<sup>ème</sup> Réunion de l'APIRG tenue à Dakar, Sénégal du 28 au 31 octobre 2013, le Groupe a discuté de l'alignement du Plan régional de mise en œuvre d'un système de navigation aérienne sur la méthodologie ASBU. A cet égard, la Réunion de l'APIRG/19 a convenu que, dans le cadre de l'ASBU, une considération appropriée devrait être accordée aux aspects relatifs à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et aux rapports. Les principes de gestion de projets devraient en outre être appliqués par l'APIRG et les organes contributants des ASBUs, s'il y a lieu. La Réunion APIRG/19 avait donc approuvé la Décision 19/48 : Réorganisation de l'APIRG.

1.5 Le Secrétariat a présenté à la réunion APIRG/EO deux options de réorganisation basées sur les quatre Domaines d'amélioration des performances (PIAs) de la méthodologie de mise en œuvre par blocs du système de l'aviation de l'OACI et la Décision EO/01 a été prise en conséquence : **Réorganisation de l'APIRG.**

**Décision EO/01 : RESTRUCTURATION ET REORGANISATION DE L'APIRG**

**Que :**

- a) **la structure organisationnelle de l'APIRG soit adoptée comme décrit aux Appendices B, C, D, E et F du Rapport et qu'elle devienne effective suite à la prochaine réunion de l'APIRG ;**
- b) **le Comité de coordination des projets de l'APIRG (APCC) soit établi avec les termes de référence préliminaires et la composition indiqués en Appendice D du Rapport et devant être examinés et finalisés lors de la prochaine réunion de l'APIRG ;**
- c) **les projets soient identifiés à partir des modules de l'ASBU et des objectifs de performance adoptés par l'APIRG devant être exécutés par des équipes d'experts fournis par les Etats et les organisations internationales concernées.**

**2. DISCUSSION**

2.1 La réunion retiendra du rapport de l'APIRG/EO que l'AOP SG, comme tous les autres sous-groupes de l'APIRG, a été remplacé par de nouveaux sous-groupes largement alignés sur les quatre domaines d'amélioration des performances de l'ASBU :

1. Opérations aéroportuaires
2. Systèmes mondialement opérables et données
3. Capacité optimale et flexibilité des vols
4. Efficacité des trajectoires de vols

2.2 A cet égard, la structure organisationnelle suivante a été adoptée.

- **Comité de coordination des projets (APCC),**
- **Sous-groupe Espace aérien & Operations d'aérodrome (AAO/SG),**

- **Sous-groupe de la gestion de l'Information et des Infrastructures. (IIM/SG)**
- **Groupe des prévisions de trafic (TFG)**

2.3 La réunion peut également retenir de la discussion dans le rapport de l'APIRG/EO que :

- L'expertise en AGA se fera dans l'AAO/SG
- L'expertise ATM se trouvera essentiellement dans l'AAO/SG
- En l'absence de modules SAR directs dans les Modules ASBUS actuels, à des fins organisationnelles, l'expertise SAR incombera aussi à l'AAO/SG
- L'expertise AIM se trouvera essentiellement dans l'IIM/SG
- L'expertise CNS se trouvera dans les deux Sous-groupes
- Les tâches devant être menées dans le cadre de l'APIRG seront identifiées sous forme de Projet dans le cadre des sous-groupes, sous réserve que l'APIRG puisse directement établir des projets
- La tendance est plus aux équipes de projets qu'aux organes permanents.
- Un accent plus marqué est porté sur la participation de l'expertise appropriée dans les sous-groupes et les équipes de projets.

2.4 La réunion peut aussi retenir de la discussion dans le rapport de l'APIRG/EO que l'AAO/SG devra se focaliser sur les domaines d'amélioration des performances de l'ASBU (PIA 1) (Opérations aéroportuaires), PIA 3 (Capacité optimum et flexibilité des vols) et PIA 4 (Efficacité des itinéraires de vols)

2.5 La réunion pourrait souhaiter tirer parti de cette dernière session du Sous-groupe AOP pour s'assurer que les délégations établissent individuellement une appréciation commune claire de l'impact des nouveaux arrangements de la restructuration de l'APIRG indiqué dans le rapport de l'APIRG/EO.

### **3. MESURES DEVANT ETRE PRISES PAR LA REUNION**

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans le présent document de travail ;
- b) discuter de la nouvelle structure et de la nouvelle méthodologie de travail afin d'établir une appréciation commune claire des arrangements relatifs aux futures activités de l'AOP.

-----